



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Direction départementale des Territoires
de l'Oise

Service de l'Eau, de l'Environnement
et de la Forêt

Bureau Politique et Police de l'Eau

AVIS DE MISE A DISPOSTION DU PUBLIC

Renouvellement d'autorisation de prélèvement pour le Champ Captant de LABRUYERE

Suivant l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement, il sera procédé à une mise à disposition du public du lundi 30 novembre 2015 au vendredi 18 décembre 2015, du dossier concernant le renouvellement d'autorisation de prélèvement pour le Champ Captant de LABRUYERE.

Le pétitionnaire est la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée – 1 rue de Nogent-60290 LAIGNEVILLE. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le dossier est mis à disposition du public à la Communauté de Commune du Liancourtois où les intéressés pourront en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

Une permanence sera tenue à la Communauté de Commune du Liancourtois, le mercredi 9 décembre 2015 de 17h00 à 18h00.

A la fin de la mise à disposition, le pétitionnaire recueillera les avis formulés et fera le bilan qu'il adressera au Préfet de l'Oise - Direction Départementale des Territoires.

Ce bilan sera consultable par le public à la Communauté de Communes du Liancourtois, à la Direction Départementale des Territoires- (SEEF) - Bureau Politique et Police de l'Eau- 2 Boulevard Amyot d'Inville - 60000 BEAUVAIS ainsi que sur le site Internet départemental de l'Etat : www.oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de renouvellement d'autorisation de prélèvement pour le Champ Captant de LABRUYERE.

Le Responsable de la Cellule
Police de l'Eau

Thomas LANDORIQUE